

Dossier de création de la ZAC GRADIGNAN CENTRE-VILLE

PERIMETRE DE LA ZAC

LA ZAC couvre trois secteurs opérationnels :

- « Cité jardin »
- « Ermitage Clairière »
- « Laurenzane »

Le périmètre du projet des espaces publics emblématiques mené en régie par Bordeaux Métropole s'inscrit dans le périmètre de la future opération d'aménagement Gradignan Centre-Ville. Le projet d'aménagement des Espaces Emblématiques faisant déjà l'objet d'une DUP, le périmètre de la future ZAC ne comprend donc pas le périmètre de projet des espaces publics emblématiques.

Les 2 secteurs « cité jardin » - « Ermitage Clairière » étant séparés du secteur Laurenzane par le périmètre du projet d'espaces publics emblématiques, la ZAC créée sera une ZAC multi-sites.